



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 12 novembre 2024 à 19 h 00**, statuera sur la ou les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse : 138, chemin de Commissaires

No de lot: 6 476 433

Requérant : propriétaire ou son mandataire

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal dont la marge de recul avant est de 5,84 mètres alors que la marge de recul avant minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 6 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 0,16 mètre

Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation, minute 20 912, émis par Frédéric Brisson, arpenteur-géomètre, daté du 17 septembre 2024.

Donné à L'Assomption, ce 9^e jour du mois d'octobre 2024.

Jean-Michel Frédéric
Greffier et avocat